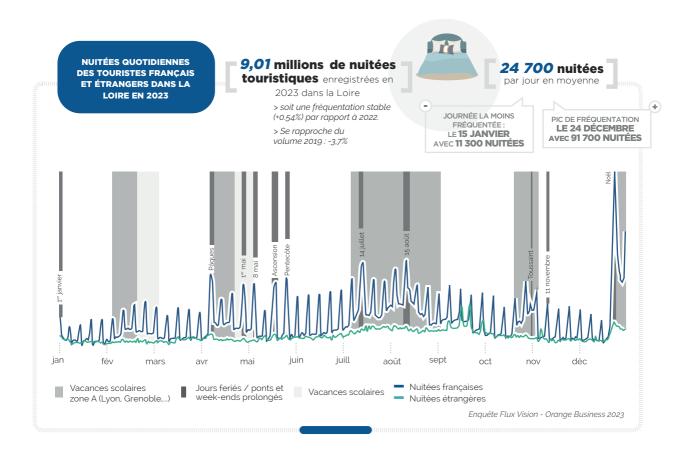
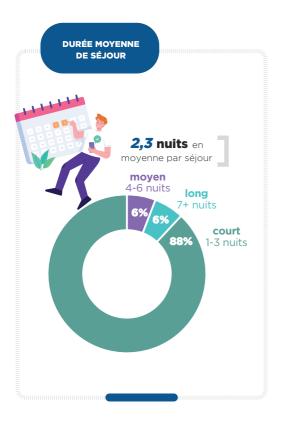
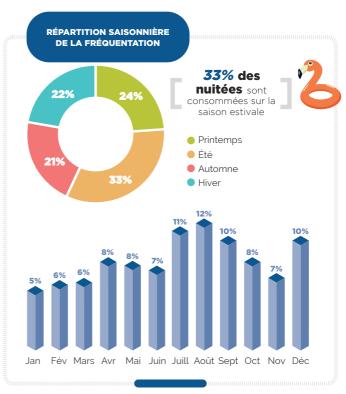
FRÉQUENTATION **ET MOBILITÉ **



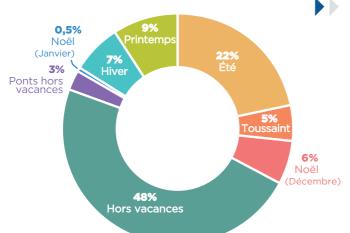




RÉPARTITION DES NUITÉES VACANCES / HORS VACANCES



52% des nuitées sont consommées pendant les périodes de vacances ou de ponts



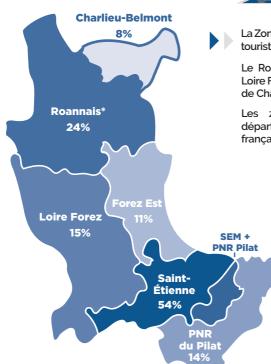
Des vacances d'été stables et une part grandissante des vacances de printemps :

Globalement, sur les périodes de vacances scolaire, la fréquentation est stable (-1.3%) par rapport à 2022.

Les vacances d'été représentent 22% des nuitées annuelles. Cette fréquentation estivale est stable par rapport à 2022 (-0.5 %) et est équivalente à l'activité 2019.

Les vacances de printemps, qui représentent 9% des nuitées touristiques annuelles, progressent de 9% par rapport à 2022 et dépassent de 11% le niveau de 2019.

RÉPARTITION DES NUITÉES TOURISTIQUES PAR ZONE INFRA DÉPARTEMENTALE





La Zone Saint-É tienne Métropole concentre 54% des nuitées touristiques observées sur le Département de la Loire.

Le Roannais compte 24% des nuitées départementales, Loire Forez 15%, le PNR du Pilat 14%, Forez Est 11% et le Pays de Charlieu-Belmont 8%.

Les zones incluant les grands pôles urbains du département concentrent la majorité des nuitées françaises et étrangères :

- Saint-Étienne Métropole : 62% des nuitées étrangères et 49% des nuitées françaises.
- Roannais : 19% des nuitées étrangères et 27% des nuitées françaises

Alerte méthodologique :

Les zones infra-départementales observées peuvent se superposer, à l'instar de Saint Etienne Métropole et du PNR du Pilat ou du Roannais et de Charlieu-Belmont qui partagent certaines communes. Les pourcentages présentés sont les parts des nuitées pour chacune des zones. Les parts ne sont pas cumulables et leur somme n'est pas égale au total départemental.

* Roannais : Zone regroupant Roannais Agglomération, ainsi que les communautés de Communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable, de la COPLER et du Pays de Charlieu Belmont

